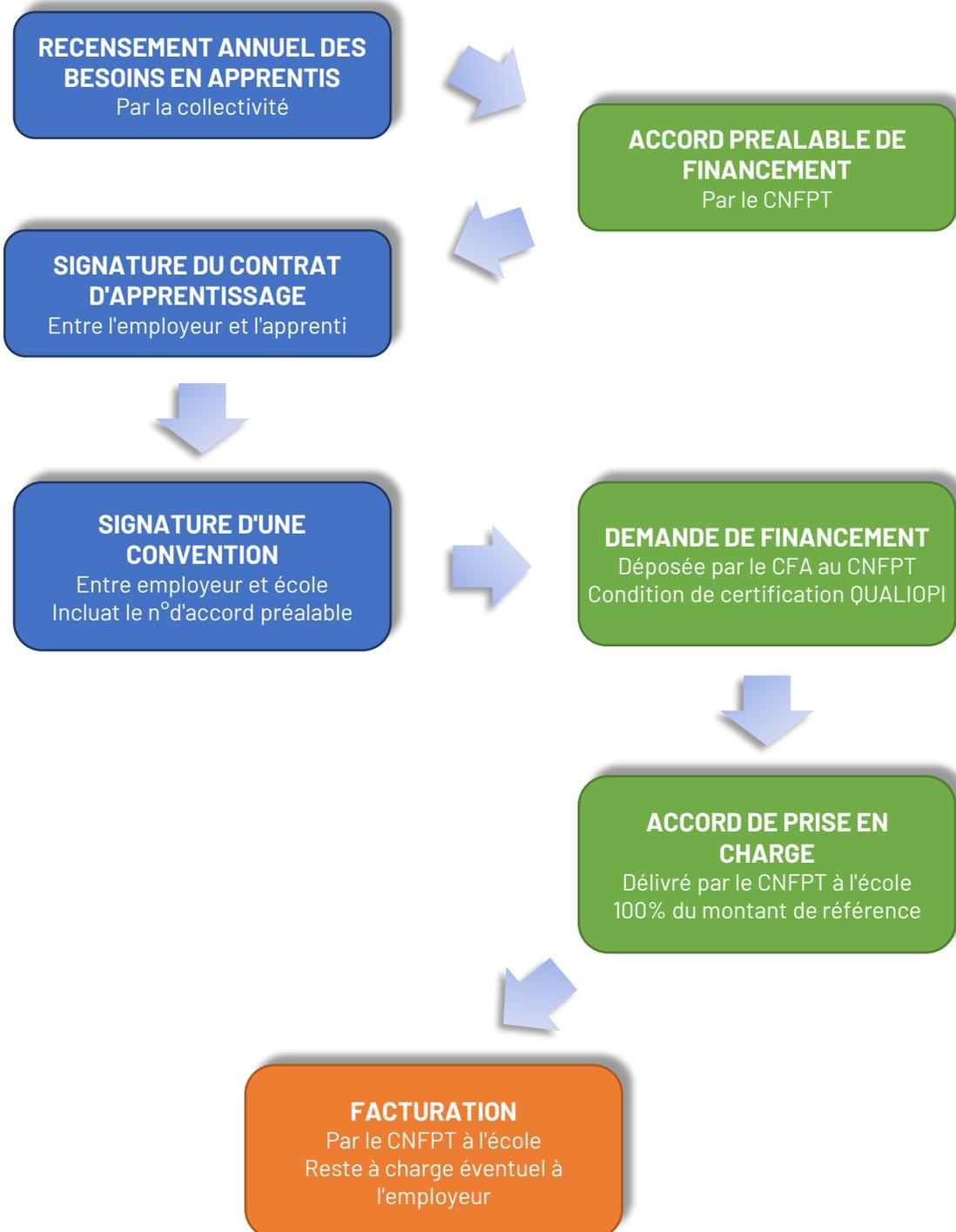


PROCEDURE POUR SIGNATURE D'UN CONTRAT D'APPRENTISSAGE



Un montant de référence a été fixé par le CNFPT pour chaque diplôme. Vous retrouverez le document récapitulatif en suivant ce lien :

[Liste des montants maximaux de prise en charge](#)